

2018/07-02/2

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
26 juin 2018

Date d'affichage
9 juillet 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention

Séance du 2 juillet 2018

Le lundi 2 juillet 2018 à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Sylvie VACHON, (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Didier CHALAS (procuration donnée à Gérard CROZIER).

Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Marie-Cécile SEGUIN.

EAU ET ASSAINISSEMENT – LOI BARNIER

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » a prévu l'obligation pour le Maire de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers le rapport annuel 2017 dressé par VEOLIA Eau, gestionnaire par délégation des services de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal en PREND ACTE.


Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER